



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-9-1

Séance du lundi 1 juillet 2019

### **POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT AIDE AUX CLUBS SPORTIFS - SUBVENTIONS JEUNES LICENCIÉS SPORTIFS AIDE AUX COMITÉS DÉPARTEMENTAUX**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence en matière de sport qui demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-9-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique en faveur du Sport en 2019,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable du Conseil départemental des sports du 7 mars 2019 et de la 9<sup>ème</sup> Commission du 10 mai 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve, pour 2019, la liste de subventions à verser aux clubs au titre de l'aide aux clubs sportifs (subvention « Jeunes licenciés sportifs »), pour un montant total de 138 210 € (cf. annexe 1) ;
- Approuve, pour 2019, la liste de subventions à verser aux comités départementaux au titre du soutien au fonctionnement des Comités départementaux non conventionnés, pour un montant total de 64 250 € (cf. annexe 3) ;
- Alloue pour 2019 au Comité Départemental Olympique Sportif (CDOS), un soutien de 10 000 € pour son fonctionnement (cf. annexe 4) ;
- Octroie pour 2019 à l'UGSEL ALSACE (Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique) un soutien de 800 € pour son fonctionnement (annexe 4) ;
- Précise que les dépenses susvisées seront prélevées du budget départemental 2019 sur l'imputation suivante :
  - Aide aux clubs (subvention « JLS ») : Programme E732 - ligne 65 - 32 - 6574 - 25574 - 102 ;
  - Aide aux Comités départementaux, au Comité Départemental Olympique Sportif et à l'UGSEL ALSACE (Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique) : Programme E732 - ligne 65 - 32 - 6574 - 25573 - 102 ;
- Précise que ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité